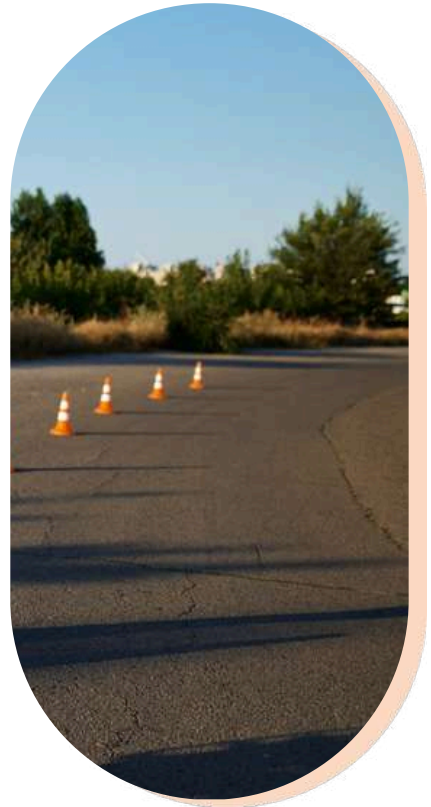
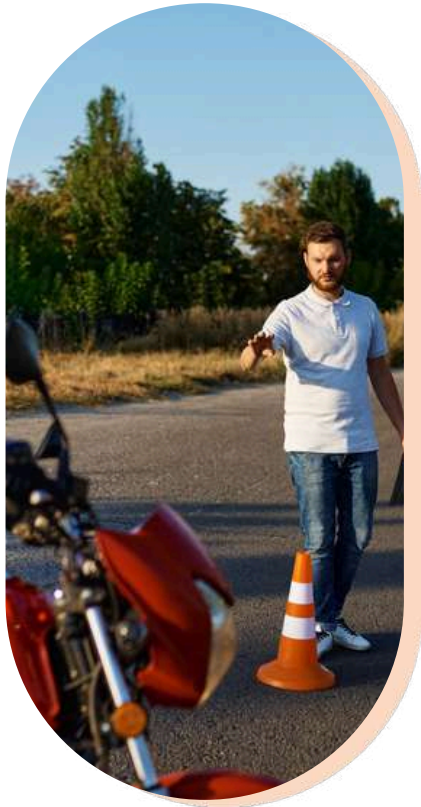


MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE SUIVI DES FORMATIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES



Permis de conduire catégorie A

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire. En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation

Formation théorique :

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un Vidéo projecteur ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou/et via Internet (accès code en ligne e-learning).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité (suivant tableau d'affichage).

En distanciel et présentiel : Cours, Test (séries d'entraînement, séries thématiques, série d'examen blanc).

En présentiel : Cours, Test (séries d'entraînement, séries thématiques, série d'examen blanc).

Neuf thématiques sont proposées. Nous vous encourageons à assister à ces neuf cours si vous voulez avancer rapidement et obtenir votre code rapidement. En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage et à réserver votre place au bureau.

COURS THÉMATIQUES :

Collectifs et/ou Individuels organisés en présentiel dans la salle de code.

9 thèmes animés par un formateur diplômé

- la circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- les notions divers
- les premiers secours
- la mécanique et les équipements
- les équipements de protection et la sécurité du véhicule
- l'environnement.

TESTS D'ÉVALUATION :

Collectifs et/ou Individuels, organisés en présentiel dans la salle de code, en accès libre.
Des tests d'évaluation sont possibles à distance avec un code en ligne à distance.
Série de 40 questions conforme à l'examen de code de la route.
À l'issue de la correction, un enseignant de la conduite répond à vos questions.

Formation pratique :

Formation Pratique hors circulation (plateau)

La formation hors circulation, de minimum 8 heures, porte sur les éléments suivants :

- Le déplacement de la moto sans l'aide du moteur (sans béquille, en marche avant et arrière).
- La maîtrise de la moto à allure réduite sans passager
- Le freinage (à une vitesse de 50km/h, il faut effectuer un freinage pour s'arrêter dans une zone précise)
- La maîtrise de la moto à allure réduite avec passager
- le slalom, le demi-tour et l'évitement

Après maîtrise des compétences l'épreuve hors circulation pourra être programmée.

Formation pratique en circulation

La formation en circulation, de minimum 12 heures, permet de vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre, et à jauger votre niveau de vigilance sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute).

Un bilan de compétences sera effectué. Après maîtrise des compétences en circulation, l'épreuve finale en circulation pourra être programmée.

Le permis de conduire est validé après réussite aux 2 épreuves.

4 compétences à maîtriser

1 Maîtriser

le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- a. Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- b. Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- c. Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- d. Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine - descendre de la machine en sécurité.
- e. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- f. Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- g. Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- h. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- i. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
- j. Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- k. Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- l. Réaliser un freinage d'urgence.

2 Appréhender

la route et circuler dans des conditions normales.

- a. Connaître et respecter les règles de circulation.
- b. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
- c. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- d. Adapter l'allure aux situations.
- e. Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- f. Tourner à droite et à gauche.
- g. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- h. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

3 Circuler

dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- a. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- b. Croiser, dépasser, être dépassé.
- c. Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
- d. Communiquer avec les autres usagers.
- e. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- f. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- g. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- h. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.
- g. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
- h. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- i. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

4 Pratiquer

une conduite autonome, sûre et économique.

- a. Suivre un itinéraire de façon autonome.
- b. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- c. Connaître les principaux facteurs de risque, ceux spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
- d. Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- e. Connaître les dispositifs d'aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS...).
- f. Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la moto.
- g. Pratiquer l'écoconduite..

PROGRAMME DE FORMATION



Permis de conduire catégorie A1 – A2

Le permis moto permet de préparer l'examen des permis de conduire A1, A2 et A. Il permet d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires au maniement de la moto à allure faible et modéré en prenant en compte la particularité de la circulation en deux-roues ainsi que les risques.

Objectifs pédagogiques :

Etre capable de conduire un véhicule deux-roues de façon responsable et sans mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Etre capable de maîtriser les compétences relatives au programme de formation en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir devenir.

Pré-requis :

- Permis A1 : être âgé de 16 ans minimum ;
- Permis A2 : être âgé de 18 ans minimum ;
- être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR si c'est la 1ère catégorie de permis que vous passez et que vous êtes né après 1988 ;
- avoir obtenu le certificat individuel de participation à la journée de défense et de citoyenneté ou de non participation pour les candidats entre 17 ans et 25 ans non révolu ;
- avoir obtenu un certificat médical d'aptitude à la conduite si vous êtes concerné par un handicap ou une pathologie invalidante.

Durée :

À définir suivant le résultat de l'évaluation de départ.

- 20 heures de pratique minimum obligatoire en véhicule à boîte de vitesse manuelle (titre II, article 9 de l'arrêté du 22/12/2009 du code de la route).
- 15 heures de pratique minimum si vous êtes titulaire du permis de conduire catégorie A1.
- Pas de minimum légal pour les titulaires d'un permis de conduire d'une autre catégorie de permis de conduire (sauf catégorie AM et B1).

Modalités d'accès :

En présentiel : un entretien préalable est nécessaire afin de connaître et évaluer les besoins en formation du futur apprenant et de présenter l'ensemble des informations concernant les formations disponibles. A l'issue de cet entretien, une évaluation de départ pourra être proposée. Cette évaluation permet d'évaluer le candidat et de déterminer le volume d'heure nécessaire à la formation au permis de conduire A1 ou A2. Grâce à cette évaluation, un devis est établi. Après validation, un contrat de formation est édité et doit être signé par le futur stagiaire et l'auto-école. Un dossier d'inscription doit également être constituer afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires à l'inscription du candidat à l'examen final (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil).

A distance : Après réception de la demande de formation, un entretien téléphonique ou physique est programmé afin de s'assurer que la formation choisie soit conforme aux attentes et besoins du futur apprenant. Une évaluation de départ est également programmée. Cette évaluation permet d'évaluer le candidat et de déterminer le volume d'heure nécessaire à la formation au permis de conduire. Grâce à cette évaluation, un devis est établi. Après validation, un contrat de formation est édité et doit être signé par les 2 parties. Un dossier d'inscription doit également être constitué afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires à l'inscription du candidat à l'examen final (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil).

Modalités pédagogiques :

Formation théorique : Formation mixte, en présentiel et à distance.

Formation pratique : Formation en présentiel.

Épreuves théoriques et pratiques : Épreuves en présentiel.

Délais d'accès :

Financement personnel :

- **Contrat conclu en présentiel :** entrée en formation immédiate.
- **Contrat conclu à distance :** entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 15 jours.

Financement professionnel :

- **Contrat conclu en présentiel :** entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.
- **Contrat conclu à distance :** entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

Les différentes catégories :

Catégorie	A1	A2	A	
Véhicule	<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car : - cylindrée max : 125 cm³, - puissance max : 11 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg. • Tricycles à moteur : Puissance ≤ à 15 kW. 	<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car : - puissance ≤ à 35 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ 0,2 kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW. 	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.	
			Moto avec ou sans sidecar	Tricycles à moteur : puissance > 15 kW.
A partir de	16 ans	18 ans	20 ans	21 ans

L'évaluation préalable :

Évaluation sur tablette d'une durée d'environ 45 minutes.

Il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation.

Le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même si elles disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes.

Les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers de l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même. Par exemple, lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision on n'évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision.

Il n'y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur du deux-roues d'où la situation est filmée ou photographiée.

Les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais comment je perçois cette situation. Les questions à partir des situations filmées doivent être traitées en tenant compte de la dynamique de cette situation, c'est-à-dire, en tenant compte des données de mouvement avant l'arrêt sur image ; l'aspect statique de l'arrêt sur image ne doit pas faire analyser la situation comme une image de code.

Le test distingue 2 catégories de capacités :

- celles permettant d'évaluer les aptitudes à manipuler une moto et préparant l'apprentissage des épreuves de plateau, il s'agit :
 - des capacités sensori-motrices,
 - et des capacités d'équilibre ;
 - s'y ajoute les capacités de transfert de connaissances techniques et de sécurité ;
- celles permettant d'évaluer la compréhension des situations de conduite, préparant les apprentissages en circulation, il s'agit :
 - des capacités cognitives d'attention dirigée et de mémorisation,
 - des capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.

Le test est complété par l'évaluation d'aptitudes :

- les facteurs de volonté et de motivation ;
- les aspects émotionnels et affectifs.

La formation théorique :

Premier principe de l'examen du code de la route : il ne suffit pas de connaître le code et d'en appliquer les règles à la lettre pour être un bon conducteur ; il faut comprendre la légitimité de ces règles, c'est à dire pourquoi elles ont été mises en place.

Les questions poussent le candidat à aiguiser sa prise de conscience des risques en conduisant.

Les thèmes comportent différentes sous-familles, notamment celles concernant les gestes de premier secours ou la circulation inter-files des motards (mise en expérimentation par le décret n° 2015-1750 du 23 décembre 2015).

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

L'épreuve théorique moto appelé E.T.M. est l'épreuve théorique spécifique aux deux-roues motorisés (permis A1 et A2). Elle se déroule, au même titre que l'E.T.G. dans un centre d'examen de code.

Vous devrez répondre à 40 questions et obtenir au moins 35 bonnes réponses. Celle-ci est valable 5 ans.

L'épreuve théorique moto est axée sur la conduite d'un engin deux-roues et articulée autour de 8 thèmes :

- la circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- les notions divers
- les premiers secours
- la mécanique et les équipements
- les équipements de protection et la sécurité du véhicule
- l'environnement.

La formation pratique :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Capacité maximum par enseignant : 3 élèves par leçon de conduite

1 Maîtriser

le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine - descendre de la machine en sécurité.
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans passager).
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- Réaliser un freinage d'urgence.

2 Appréhender

la route et circuler dans des conditions normales.

- Connaître et respecter les règles de circulation.
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- Tourner à droite et à gauche.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

3 Circuler

dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
- Communiquer avec les autres usagers.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître la signalisation spécifique et les règles relatives à la circulation inter-files : types de routes et voies de circulations autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction. Savoir la pratiquer dans les départements expérimentaux et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent. Dans ce cas, l'apprentissage insiste sur la recherche d'indices et la perception des risques, la communications avec les autres usagers, le respect des distances de sécurité, l'adaptation de l'allure, notamment en fonction de la vitesse des véhicules dépassés.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers, tel que les tunnels, les ponts...

4 Pratiquer

une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de façon autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette.
- Pratiquer l'écoconduite.

Formation Pratique hors circulation (plateau)

La formation hors circulation, de minimum 8 heures, porte sur les éléments suivants :

- Le déplacement de la moto sans l'aide du moteur (sans béquille, en marche avant et arrière).
- La maîtrise de la moto à allure réduite sans passager
- Le freinage (à une vitesse de 50km/h, il faut effectuer un freinage pour s'arrêter dans une zone précise)
- La maîtrise de la moto à allure réduite avec passager
- le slalom, le demi-tour et l'évitement

Après maîtrise des compétences l'épreuve hors circulation pourra être programmée.

Formation pratique en circulation

La formation en circulation, de minimum 12 heures, permet de vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre, et à jauger votre niveau de vigilance sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute).

Un bilan de compétences sera effectué. Après maîtrise des compétences en circulation, l'épreuve finale en circulation pourra être programmée.

Le permis de conduire est validé après réussite aux 2 épreuves.

Equipements obligatoires :

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire :

- Casque homologué,
- Gants possédant le marquage NF ou CE,
- Blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants,
- Pantalon ou combinaison résistant,
- Bottes ou chaussures montantes.

L'épreuve théorique moto ETM (code) :

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 16 ans.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum).

Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo.

Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable pendant 5 ans.

Les épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire :

Afin de valider le permis de conduire des catégories A1 et A2, il faut passer deux épreuves pratiques.

Pour se présenter aux épreuves pratiques hors circulation et en circulation, il faut avoir au moins 16 ans pour la catégorie A1 et au moins 18 ans pour la catégorie A2 et avoir réussi l'examen du code ETM.

La validation de l'épreuve pratique hors circulation donne accès à l'épreuve de circulation.

L'épreuve pratique hors circulation

Pour se présenter à l'épreuve pratique hors circulation il faut avoir validé l'épreuve théorique moto E.T.M.

Cette épreuve dure environ 10 minutes. Elle a pour but d'évaluer votre capacité à :

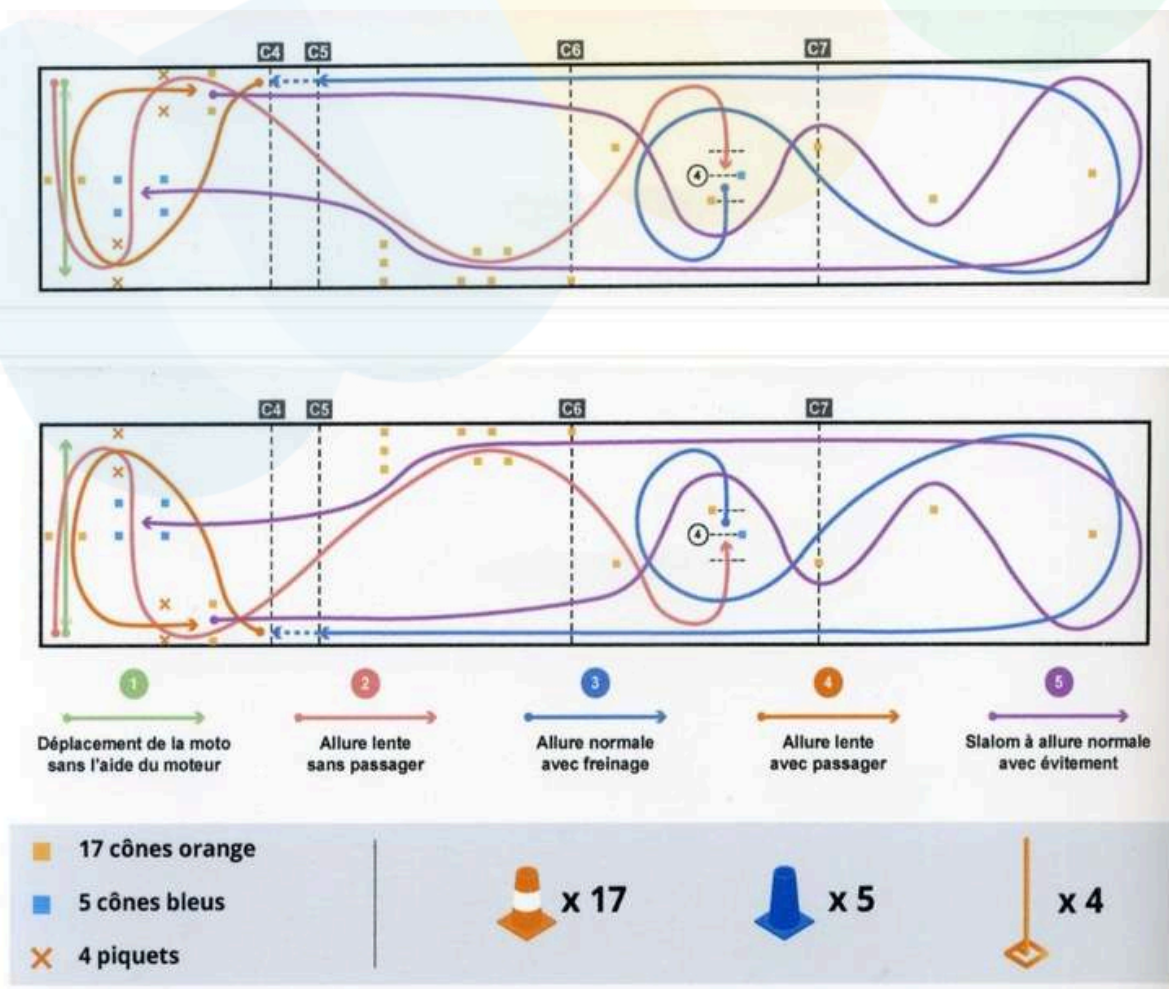
- déplacer la moto sans l'aide du moteur, sans béquille en marche avant et arrière.
- maîtriser la moto à allure réduite avec et sans passager.
- effectuer un freinage d'urgence, un demi-tour, un slalom et un évitement.

Elle consiste en un parcours à réaliser en respectant chaque exercice dans une zone bien précise.

Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

En cas de réussite, vous avez validé la première partie pratique de votre permis de conduire catégorie A1/A2 et pouvez accéder à l'épreuve en circulation.



L'épreuve pratique en circulation

Pour se présenter à l'épreuve pratique en circulation, il faut avoir validé la première épreuve hors circulation.

Cette épreuve dure environ 40 minutes. Elle a pour but d'évaluer votre capacité à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre.

L'examineur et votre formateur vous suivent en voiture. Les indications de direction sont données au moyen de la liaison radio.

Dans la mesure du possible, l'épreuve en circulation a lieu sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute). Pour évaluer le niveau d'autonomie de votre conduite, on vous demandera de suivre un itinéraire balisé par des panneaux.

Pour obtenir le permis moto, vous devrez posséder 5 compétences dont 3 majeures :

- Connaître et maîtriser son véhicule (savoir s'équiper et s'installer, savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes).
- Appréhender la route (prendre l'information soit contrôler régulièrement l'environnement, adapter son allure aux circonstances, appliquer l'ensemble des règles qui régissent le Code de la route).
- Partager la route avec les autres usagers (communiquer avec les autres usagers à l'aide des feux, avertisseurs et codes universels, partager la chaussée en adoptant la trajectoire de sécurité ci-dessous notamment, maintenir les espaces de sécurité).

Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

En cas de réussite, vous avez validé votre permis de conduire catégorie A1/A2.

PROGRAMME DE FORMATION



Formation 125

Cette formation permet la conduite de motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e. Celle-ci est réservée aux titulaires du permis de conduire de catégorie B depuis plus de 2 ans.

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

Objectifs pédagogiques :

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de conduire des motocyclettes légères et des véhicules L5e.

Pré-requis :

- être titulaire du permis B depuis 2 ans minimum

Durée :

La formation dure 7 heures minimum.

Modalités d'accès :

Un entretien préalable est programmé afin de définir les modalités de la formation ainsi que les modalités d'inscription. Un dossier d'inscription doit également être constitué afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires en vue de la mise à jour du permis de conduire à l'issue de la formation (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil)

Délais d'accès :

- **Contrat conclu en présentiel** : entrée en formation immédiate.
- **Contrat conclu à distance** : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 15 jours.

Modalités pédagogiques :

Théorie : Formation en présentiel.

Pratique : Formation en présentiel

Capacité maximum par enseignant : 3 élèves par leçon de conduite

En fin de formation, une attestation est remise par votre école de conduite.

Caractéristiques :

Véhicule utilisé	<ul style="list-style-type: none">• motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e
Enseignement	<ul style="list-style-type: none">• La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité.• Un enseignant ne peut être autorisé à surveiller que trois élèves au maximum. L'enseignant peut surveiller ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.

Les équipements obligatoires :

Pour suivre la formation au permis 125, un équipement réglementaire est obligatoire :

- Casque,
- Gants homologués,
- Chaussures montantes,
- Blouson,
- Pantalon résistant.

Le programme de formation :

Séquence 1

Durée : 2h

Intitulé :

Théorie

Contenu :

- Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.

Séquence 2

Durée : 2h

Intitulé :

Module hors circulation

Contenu :

Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.

Séquence 3

Durée : 3h

Intitulé :

Module en circulation

Contenu :

Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

En fin de formation, une attestation vous est remise ainsi qu'une carte de circulation.

En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise.

PROGRAMME DE FORMATION



Permis de conduire A

Cette formation permet la levée de la restriction en terme de cylindrée de la catégorie A2 et de valider la catégorie A.

Celle-ci est réservée aux titulaires du permis de conduire de catégorie A2 depuis plus de 2 ans.

Objectifs pédagogiques :

·Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
Travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Durée :

7h de formation.

Pré-requis :

- être titulaire du permis A2 depuis 2 ans minimum

Modalités d'accès :

Un entretien préalable est programmé afin de définir les modalités de la formation ainsi que les modalités d'inscription. Un dossier d'inscription doit également être constituer afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires en vue de la mise à jour du permis de conduire à l'issue de la formation (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil)

Délais d'accès :

Financement personnel :

- **Contrat conclu en présentiel** : entrée en formation immédiate.
- **Contrat conclu à distance** : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 15 jours.

Financement professionnel :

- **Contrat conclu en présentiel** : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.
- **Contrat conclu à distance** : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

Modalités pédagogiques :

Théorie : Formation en présentiel. **Pratique** : Formation en présentiel

Capacité maximum par enseignant : 3 élèves par leçon de conduite

En fin de formation, une attestation est remise par votre école de conduite. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

Caractéristiques :

Véhicule utilisé	<p>Catégorie A (véhicule à deux roues) :</p> <ul style="list-style-type: none">• puissance minimale de 50 kW• cylindrée minimale de 595 cm³ pour un moteur à combustion interne.• rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kw/kg pour un moteur électrique.• poids à vide minimum de 175 kilogrammes• équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués. <p>L'utilisation d'un véhicule d'une puissance minimale de 40 kw et/ou d'un poids à vide inférieur à 175 kilogrammes est autorisée jusqu'au 31 décembre 2018.</p> <p>Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette.</p> <p>Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée.</p> <p>L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.</p>
Enseignement	<ul style="list-style-type: none">• La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.• La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.• La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).• La séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

Programme de formation :

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	2h	Théorie	<ul style="list-style-type: none">• Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.• Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes.• Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.• Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection.• Conduite et produits psychoactifs.
Séquence 2	2h	Maniabilité hors circulation	<p>S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• les situations de changements de direction à droite et à gauche,• le freinage,• les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	3h	Circulation et clôture de la formation	<ul style="list-style-type: none">• d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.• Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan.

PROGRAMME DE FORMATION



Permis de conduire catégorie AM

Objectifs pédagogiques :

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger. La formation est accessible à partir de 14 ans.

Pré-requis :

- être âgé de 14 ans minimum ;
- être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR si c'est la 1ère catégorie de permis que vous passez et que vous êtes né après 1988 ;

Durée :

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

Bien comprendre le permis AM :

	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle léger
Nombre de roues	2	3	4
Définition des véhicules	L1e : Cyclomoteur	L2e : Tricycle	L6e : Quadricycle léger
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou puissance	50 cm ³ ou 4kW		
Poids à vide			< 350 kg
Restriction	Code 79.02 porté sur le permis de conduire : limite aux véhicules de la catégorie AM à 3 roues ou de type quadricycle léger		

Modalités d'accès :

Un entretien préalable est programmé afin de définir les modalités de la formation ainsi que les modalités d'inscription. Un dossier d'inscription doit également être constitué afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires en vue de la délivrance du permis AM à l'issue de la formation (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil)

Délais d'accès :

- **Contrat conclu en présentiel** : entrée en formation immédiate.
- **Contrat conclu à distance** : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 15 jours.

Modalités pédagogiques :

Théorie : Formation en présentiel.

Pratique : Formation en présentiel

Capacité maximum par enseignant : 3 élèves par leçon de conduite

Les équipements obligatoires :

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire :

- Casque,
- Gants homologués,
- Chaussures montantes,
- Blouson,
- Pantalon résistant.

Le programme de formation :

Séquence 1

Durée : 30 mn

Intitulé :

Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.
Les équipements obligatoires.

Contenu :

- Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève.
- Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.

Séquence 2

Durée : Minimum 1 h*

Intitulé :

Formation à la conduite hors circulation.

Contenu :

Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- les équipements et leurs rôles ;
- la connaissance des principaux organes du véhicule ;
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

Séquence 3

Durée : 30mn

Intitulé :

Apports théoriques (code de la route).

Contenu :

- Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.

Séquence 4

Durée : Minimum 3h*

Intitulé :

Formation à la conduire sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Contenu :

- Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.

Séquence 5

Durée : Minimum 1 h**

Intitulé :

Sensibilisation aux risques.

Contenu :

- Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation.
- En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

***Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6h (conduite effective par élève).**

****La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.**

En fin de formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.